



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de **Haute-Saône**

Les bureaux sont ouverts :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le jeudi 09 avril 2020

Objet : Communication aux ACCA et AICA

Chères présidentes, chers présidents d'ACCA et AICA

La période que nous sommes en train de vivre est sans précédent et perturbe toute l'activité de notre pays. La chasse et la vie de nos ACCA et AICA ne sont pas épargnées. C'est pourquoi, la FDC 70 souhaite vous transmettre quelques informations pour la gestion de vos associations à l'arrivée de la période des réunions de conseil d'administration et d'assemblées générales.

Pour la réunion de conseil d'administration à venir :

Vous avez **jusqu'au 15 mai** pour vous réunir et statuer sur les demandes d'actionnaires annuels. Cette réunion de CA est normalement aussi l'occasion de préparer l'assemblée générale en validant le bilan financier et le budget pour la saison à venir. Les modifications éventuelles de statuts, Règlement intérieur et règlement de chasse sont également abordées.

Cette année étant particulière et n'ayant pas de visibilité sur le confinement, **nous vous conseillons donc de fixer votre réunion entre les 9 et 14 mai**. Si les réunions physiques ne sont toujours pas possibles à cette date, nous vous conseillons de **recueillir les avis des administrateurs de votre association à distance**. C'est-à-dire soit par mails soit par courriers. Avec ce système vous pourrez ainsi **traiter les points les plus urgents** qui seront les demandes d'actionnaires annuels, le bilan financier et le budget pour la saison 2020-2021.

Pour la réunion de l'assemblée générale :

Statutairement, l'assemblée générale doit avoir lieu avant le 30 juin 2020. Comme pour les réunions de conseil d'administration, nous vous conseillons de fixer votre date de réunion **à la fin du mois de juin** en n'oubliant pas de réaliser l'affichage en mairie 10 jours avant la réunion. **Dans l'hypothèse où cette réunion physique ne pourrait se faire, il faudra l'annuler**. Elle sera donc reportée après le 30 juin car la règle prévoyant la tenue des assemblées générales des ACCA au deuxième trimestre n'est en effet que statutaire et non fixée par décret, et suite à l'ordonnance prise le 25 mars **le Gouvernement autorise l'assouplissement des règles statutaires pour les associations dans le cadre de cette crise sanitaire**.

Cette assemblée générale 2020, est très importante pour les ACCA et AICA car elle a pour but d'adopter de **nouveaux statuts intégrant la réforme nationale de la chasse**. La modification la plus importante est le changement du mode de scrutin. Comme nous l'avons déjà évoqué le conseil d'administration sera

maintenant composé de 3 / 6 / 9 *membres élus pour trois ans par l'assemblée générale*. **En 2020, il est donc nécessaire de réélire tout le conseil d'administration**. De plus le règlement de chasse et le règlement intérieur sont fusionnés dans un seul document appelé Règlement intérieur et de chasse. Ce document devra aussi être validé à l'AG de 2020.

Vous en conviendrez, cette réunion d'assemblée générale sera très importante. C'est pour cela que nous vous demandons d'attendre pour caler sa date en espérant tous que les règles sanitaires s'assouplissent et nous permettent de nous réunir avant la fin de l'été.

Les services de la Fédération restent à votre disposition.

Michel DORMOY,

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône